

LE BRAS LONG DES *MOUKHABARAT* :

VIOLENCES
ET HARCÈLEMENT DIRIGÉS
CONTRE DES SYRIENS
VIVANT À L'ÉTRANGER
ET CONTRE LEURS FAMILLES
EN SYRIE

AMNESTY
INTERNATIONAL



INTRODUCTION

De nombreux Syriens expatriés ont exprimé publiquement leur solidarité avec les protestataires qui, en masse, manifestent pour réclamer des réformes et jettent le trouble en Syrie depuis le mois de mars ; les autorités syriennes ont réagi à ces manifestations en recourant à des moyens qui, pour Amnesty International, s'apparentent à des crimes contre l'humanité¹. Par leurs actions, ces expatriés se sont trouvés systématiquement surveillés et harcelés par des agents de l'ambassade et par d'autres individus agissant au nom du régime syrien, et ils ont appris que des membres de leur famille en Syrie avaient été l'objet d'intimidations, pour ne pas dire plus, conséquence apparente de leur action. Le bras long des *moukhabarat*, ou services de renseignements syriens, serait donc à l'œuvre².

Dans le présent document, Amnesty International expose les cas circonstanciés de plus de 30 militants qui résident dans huit pays d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud : Allemagne, Canada, Chili, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni et Suède, et qui déclarent avoir été l'objet d'actes d'intimidation de la part de représentants de l'ambassade et d'autres individus, apparemment à cause de leurs activités de solidarité avec le mouvement pro-réformes en Syrie. Beaucoup ont été filmés et verbalement menacés lorsqu'ils manifestaient devant les ambassades syriennes tandis que certains ont reçu des menaces, y compris des menaces de mort, ou bien ont été physiquement agressés par des individus suspectés d'être liés au régime syrien. Certains des militants ont déclaré à Amnesty International que des membres de leur famille vivant en Syrie avaient reçu la visite des forces de sécurité, qui les avaient interrogés sur les activités de leur parent à l'étranger, et que, dans plusieurs cas, il s'était manifestement ensuivi des arrestations et des tortures

Au cours de ses recherches, Amnesty International s'est entretenue avec 20 personnes ayant déclaré qu'elles-mêmes et/ou leur famille en Syrie étaient particulièrement visées à cause de leurs activités pro-réformes en dehors de Syrie, comme l'étaient d'autres membres de communautés syriennes à l'étranger, les autorités de pays concernés et d'autres encore. L'organisation a aussi étudié les articles de presse relatifs aux cas de harcèlement et d'intimidation. Elle reprend dans le présent document des déclarations faites par l'administration des pays intéressés, là où elle a pu les obtenir, y compris diverses remarques des représentants syriens en réponse aux allégations les concernant. Les autorités syriennes n'ont pas répondu à ce jour aux courriers adressés par Amnesty International au sujet des droits humains ni à sa demande d'entrer dans le pays, mais leurs

commentaires éventuels sur les cas et questions exposés en détail dans le présent document seront repris dans de futures publications de l'organisation.

Amnesty International souligne qu'il est possible que les cas et les pays évoqués dans le présent document ne reflètent qu'une partie d'un ensemble bien plus vaste d'actes de harcèlement et d'intimidation dirigés contre des Syriens vivant à l'étranger, et cherchera à recueillir plus d'informations à ce sujet en les vérifiant dans tous les cas possibles³.

La responsabilité écrasante des actes de harcèlement et d'intimidation rapportés incombe évidemment aux responsables qui sont réputés les avoir commis, et les autorités syriennes doivent immédiatement y mettre fin. Mais les gouvernements des pays où se sont produits des atteintes et des manquements aux droits humains ont aussi la responsabilité de veiller à ce que les personnes qui relèvent de leur juridiction ne soient pas menacées ni agressées dans l'exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Il importe que les services chargés du maintien de l'ordre de ces pays prennent des mesures appropriées pour protéger ces droits et interviennent lorsque des personnes relevant de leur juridiction et cherchant à exercer leurs droits sont victimes d'actes criminels, tels que des agressions et des menaces de violences. Il importe que les autorités réagissent à toute accusation crédible relative à des violences de cette nature, sans forcément exiger le dépôt d'une plainte en bonne et due forme auprès de la police par les personnes visées, qui pourraient craindre que ne s'ensuive quelque conséquence préjudiciable pour elles-mêmes ou leur famille restée en Syrie. Les allégations de tels actes de violence devraient faire l'objet d'une enquête et, si elles sont suffisamment fondées, entraîner des poursuites contre les responsables. Si ceux-ci bénéficient de l'immunité diplomatique et ne peuvent être poursuivis, ils devraient être visés par d'autres mesures appropriées, par exemple, être déclarées *personae non gratae* ou interdites d'accès dans le pays d'accueil. Les autorités des pays d'accueil devraient aussi agir lorsque, selon des rapports dignes de foi, la participation de Syriens expatriés à des manifestations pro-réformes aurait entraîné des violations des droits humains concernant des membres de leur famille en Syrie. Elles pourraient, par exemple, adresser une protestation officielle à l'ambassadeur de Syrie qui y est accrédité ou entreprendre des démarches auprès du gouvernement syrien par l'intermédiaire de leur représentant diplomatique en Syrie. Amnesty International, en publiant le présent rapport, souhaite attirer l'attention sur l'étendue et la nature inquiétante de la campagne de surveillance et de harcèlement menée contre les militants syriens à l'étranger et, par là même, encourager les gouvernements du monde entier à agir pour qu'il soit mis fin à de telles pratiques.

2. EUROPE

France

Amnesty International a eu connaissance de deux agressions, apparemment liées entre elles, commises contre des manifestants pro-réformes syriens le 26 août 2011 à Paris, vraisemblablement commises par des personnes relevant ou proches des autorités syriennes.

Rabee al-Hayek, ingénieur de 35 ans qui vit en France depuis sept ans, a été l'une des victimes de ces agressions. Voici le récit qu'il en a fait à Amnesty International:

« Nous avons manifesté pendant cinq mois sur la place du Châtelet sans aucun problème. Puis, le 26 août à environ 18h30, lors d'une manifestation pacifique, est arrivé un groupe de cinq à six hommes et de quatre femmes portant des drapeaux pro-Bashar (al-Assad, le Président syrien), qui nous a attaqués. Trois d'entre nous ont été blessés, y compris une jeune femme, Georgette Alam. Il y avait alors là trois policiers en civil qui ont appelé des renforts qui sont rapidement venus. Des policiers en uniforme sont donc arrivés et se sont entretenus avec leurs trois collègues en civil puis avec le groupe des agresseurs pendant au moins une heure et à nouveau avec leurs collègues en civil. Ceux-ci se sont alors dirigés vers nous et nous ont dit de rester calmes, la police maîtrisant la situation et ils ont ajouté que deux des agresseurs détenaient un passeport diplomatique et ne pouvaient donc être poursuivis. Des dizaines de personnes ont entendu ces paroles. Les policiers en uniforme ont emmené tout le groupe des agresseurs, qui sont partis en nous adressant des gestes obscènes. Nous les avons suivis au commissariat de police où nous les avons vus descendre du bus. » Rabee al-Hayek dit encore que lui et quelques autres des manifestants ont suivi la police jusqu'au commissariat central du 2ème arrondissement de Paris, car ils voulaient voir ce qui se passerait et surtout si les agresseurs seraient inculpés. Il a encore déclaré à Amnesty International:

« Nous avons quitté ce commissariat de police vers minuit. Certains sont venus avec moi dans ma voiture, d'autres ont marché vers le métro pour rentrer chez eux. Quinze minutes plus tard, j'ai reçu un coup de téléphone de Shevan Ahmani, l'un des membres de notre groupe, en pleurs : « Rabee, viens à notre secours, nous sommes couverts de sang. » Puis la ligne a été coupée. Peu après, nous avons reçu un autre appel nous indiquant le lieu où ils avaient été attaqués. Nous sommes allés les rejoindre en voiture. La police était déjà sur place. Nos amis nous ont raconté que des individus du même groupe d'agresseurs les avaient attaqués avec des battes de base-ball. Quelques-uns ont couru se réfugier

dans un bar dont le barman avait téléphoné à la police. Les assaillants ont essayé de forcer la porte en faisant des gestes obscènes et en menaçant de leur trancher la gorge. Ils sont partis, mais ont été rattrapés plus tard et emmenés dans un second commissariat de police, celui de Saint Georges dans le 9ème arrondissement. Après avoir quitté le bar, nous sommes allés à l'hôpital voir nos amis blessés : Georgette Alam, Shevan Amhani, Mohamad Taha et Salem Hassani."

Un avocat représentant le groupe qui avait été attaqué a déclaré à Amnesty International qu'une enquête officielle sur les événements était en cours. Des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et de la Présidence de la République, ont fait savoir, lors d'une réunion tenue à la mi-septembre avec Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains, que les agresseurs présumés n'avaient pas le statut diplomatique, contredisant ce que la police aurait indiqué à certaines des victimes. Amnesty International a, cependant, approché plusieurs sources qui ont connaissance de l'incident, mais ne font pas partie de la communauté syrienne en France ou ailleurs, et qui ont des informations selon lesquelles les agresseurs étaient effectivement liés au régime syrien.

¹¹ Pour connaître les informations relatives aux inquiétudes d'Amnesty International quant à la répression des manifestations en Syrie et pour comprendre pourquoi l'organisation croit que les actions entreprises par les autorités syriennes s'apparentent à des crimes contre l'humanité, vous pouvez consulter le site de l'organisation (www.amnesty.org)

² Les principaux « mukhabarat » ou services de renseignements en Syrie se composent du Service de renseignement militaire, du Service de renseignement de l'armée de l'air et du Service de la sécurité politique et des renseignements généraux, connu également sous l'appellation de Sûreté de l'État.

³ Amnesty International a, par exemple, recueilli divers témoignages de cas de harcèlement et d'intimidation commis par des personnes supposées proches du régime syrien en Jordanie, au Liban et en Turquie, qui sont tous des pays frontaliers de la Syrie et où de nombreux Syriens ont cherché refuge pour fuir les violences et autres menaces dans leur pays. Ces témoignages nécessitent des recherches plus avancées.